LA CONVENTION DE RAMSAR SUR LES ZONES HUMIDES

54e Réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 23 au 27 avril 2018

**Doc. SC54-21.6**

**Projet de résolution sur la paix et gestion durable de la biodiversité sur les sites Ramsar**

*Présenté par la République Centrafricaine (RCA)*

**Mesure requise :**

* Le Comité permanent est invité à examiner et approuver le projet de résolution ci‑joint pour examen à la 13e Session de la Conférence des Parties.
* [Insérer toute autre mesure requise du Comité permanent]

**Information pour le Comité permanent**

Considérant l’importance de la diversité biologique dans la partie nord de la République Centrafricaine faisant partie du bassin du Lac Tchad et la partie sud appartenant au bassin du Congo, et vue ces richesses aujourd’hui menacées par les impacts de conflits armés, il est indispensable de préserver et de gérer de manière durable ces différents milieux.

Au sortir de la crise militaro politique, un Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix (RCPCA) 2017-2021 a mis l’accent sur la protection de la biodiversité en République Centrafricaine.

*Incidences financières de l’application*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Paragraphe (numéro et partie essentielle du texte) | Actions | Coût (CHF) |
| 1. i : Demande au Comité Permanent d’appuyer la prise en compte de la réalisation d’un inventaire d’état des lieux des ressources fauniques, floristiques et halieutiques post conflit contractée avec une institution spécialisée | Le Secrétariat coordonnera le projet d’inventaire d’état des lieux, le WWF Centrafrique assurera l’assistance technique par le recrutement de 2 Consultants pour 2 mois  | 10 000 |
| 1. ii : Demande au Comité Permanent d’intégrer la réalisation des activités de résilience entre la biodiversité et le déplacés internes particulièrement (formation, activités génératrices de revenus, montage et gestion de microprojets) comme activités de substitution et de reconversion autour des sites Ramsar; | Le Secrétariat coordonnera le projet par l’entremise du WWF à travers les petites subventions | 20 000 |
| 1. iii : Demande au Comité Permanent d’appuyer l’édition et la publication de la Convention et les documents de ratification de la Convention par l’Assemblée Nationale Centrafricaine | Le Secrétariat assistera financièrement le projet d’édiction et la publication de la Convention et les documents de ratification de la Convention par l’Assemblée Nationale centrafricaine | 5 000 |
| 2. i : DEMANDE au Comité Permanent d’appuyer les Points Focaux et les ONG à commémorer les Journées Mondiales des Zones Humides à l’échelle nationale et autour des sites Ramsar  | Le Secrétariat coordonnera le projet en mobilisant les ressources permettant lesdéplacements sur les sites. | 10 000 |
| 3. i : SOLLICITE le Comité Permanent d’Assurer la formation des Points Focaux dans la maîtrise des mécanismes de mise en œuvre de la convention et la mobilisation des fonds nécessaires y relative ; | Le Secrétariat coordonnera le projet de formation des Points Focaux, un Consultant rédigera le rapport | 10 000 |
| 3. ii : Identifier et former les parties prenantes pour la gestion durable des zones humides pour l’ensemble du territoire en organisant des visites échanges d’expérience ? | Le Secrétariat coordonnera l’organisation des visites échanges intra régionaux | 10 000 |
|  | **TOTAL** | **65 000** |

Pour ce faire, les projets de résolutions suivantes sont formulés.

**Projet de résolution XIII.xx**

**La paix et gestion durable de la biodiversité sur les sites Ramsar**

1. RAPPELANT le 4e Plan stratégique 2016 – 2024 qui appelle les Parties contractantes à agir avec le soutien du Secrétariat et ceci en conformité avec le Plan National de Relèvement et de Consolidation de la Paix (RCPCA) 2017-2021 de la RCA dans le domaine de la biodiversité ;

i) DEMANDE au Comité Permanent d’appuyer la prise en compte de la réalisation d’ un inventaire d’un état des lieux des ressources fauniques, floristiques et halieutiques post conflit contractée avec une institution spécialisée ;

ii) SOLLICITE le Comité Permanent d’intégrer la réalisation des activités de résilience entre la biodiversité et les déplacés internes particulièrement (formation, activités génératrices de revenus, montage et gestion de microprojets) comme activités de substitution et de reconversion ;

iii) DEMANDE au Comité Permanent d’appuyer l’édition et la publication de la Convention et les documents de ratification de la Convention.

2. CONSCIENTE des questions financières;

i) RECONNAISSANT les faibles capacités de l’État après les conflits armés à mobiliser les ressources financières nécessaires répondant aux engagements nationaux et internationaux,

ii) DEMANDE au Comité Permanent d’appuyer les Points Focaux et les ONG à commémorer les Journées Mondiales des Zones Humides à l’échelle nationale et autour des sites Ramsar déjà enregistrés par le Secrétariat.

3. RECHERCHE et renforcement de capacité

i) RECONNAISANT l’insuffisance de renforcement de capacité à mettre en œuvre la Convention

ii) DEMANDE au Comité Permanant d’Assurer la formation des Points Focaux dans la maîtrise des mécanismes de mise en œuvre de la convention et la mobilisation des fonds nécessaires y relative ;

iii) SOLLICITE le Comité Permanant d’Identifier et former les parties prenantes pour la gestion durable des zones humides sur l’ensemble du territoire en organisant des visites échange d’expérience.

LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

4. PRIE, le SECRETARIAT de bien vouloir alléger le dispositif financier afin de permettre la mise en œuvre de la Convention et la poursuite de l’inscription de 10 nouveaux sites potentiels d’importance internationale dans la partie Logone-Chari au Nord d’aider la RCA par l’octroi des petites subventions pour la mise en œuvre des activités de sensibilisation et de renforcement de capacité par l’entremise du WWF Centrafrique.